

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

28

Conseillers
présents

25

D26 06-01

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 18 septembre 2026**

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Etait absent excusé sans procuration jusqu'à son arrivée : Cyril SIMON

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Informations au Conseil sur les décisions du Maire

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2026 relative aux délégations accordées à M. le Maire, vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises dans ce cadre et pour lesquelles il doit informer le Conseil :

- Un glacier était présent avec son « food-truck » à l'occasion des soirées d'animation dites des « Bistrots Fédinois ». Un tarif de 75 € par soir de présence a été fixé au titre de la redevance d'occupation du domaine public.
- Le bail emphytéotique du 24 juin 1996 avec le groupe « La Poste » pour le bien situé au 25 rue du Général Leclerc a été prolongé par un avenant jusqu'au 31/12/2026.

- Un nouveau contrat a été signé avec la société IMAGEN qui exploite un panneau publicitaire situé route de Strasbourg. Le contrat ira jusqu'au 31 mars 2032. Le loyer annuel versé à la Commune est fixé à 2 250 €.
- Nathalie CHATEAU est mandataire des régies 50602 et 50606 à compter du 27 mai 2026.
- Signature de l'emprunt de la caisse des dépôts pour le réseau de chaleur. Les principales caractéristiques de l'emprunt sont :
 - Montant de 850 000 €
 - Durée : 25 ans
 - Taux : Taux du livret A augmenté d'une marge de 0,5%
 - Amortissement constant
 - Phase de mobilisation de préfinancement de 3 à 12 mois maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, et à l'unanimité des membres présents,
Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 30 mars 2026,

- **Prend acte** des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

28

Conseillers
présents

25

D26 06-02

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 18 septembre 2026**

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Etait absent excusé sans procuration jusqu'à son arrivée : Cyril SIMON

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Démission de Claudine Weber et réduction du nombre d'adjoints

Par courrier adressé au préfet de la Région Grand Est le 18 septembre 2026, Claudine WEBER, 4^{ème} adjointe, a démissionné de ses fonctions d'adjointe au Maire et de conseillère municipale conformément à l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette démission a été acceptée par le préfet et est devenue définitive le 28 septembre 2026.

Par ailleurs, par délibération du 20 mars 2026, le Conseil Municipal avait fixé le nombre de postes d'adjoints au Maire à 8. Il est donc nécessaire de statuer sur la vacance du poste de la 4^{ème} adjointe.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de constater la vacance du poste et de réduire de huit à sept le nombre d'adjoints au Maire.

En effet, le remplacement d'un adjoint n'est pas obligatoire, sauf dans l'hypothèse où il est l'unique adjoint du Conseil Municipal.

Compte tenu de la démission de Claudine WEBER et de la réduction du nombre d'adjoint, il est également proposé de faire monter d'un rang les adjoints qui suivaient dans l'ordre du tableau, tel que présenté ci-dessous :

Adjoints	Nom-Prénom	Délégations
1 ^{er}	Guy JUNG	Cadre et Qualité de vie - Environnement - Mobilités et Voirie
2 ^{ème}	Valérie MUSSO	Solidarités, Enfance et Jeunesse
3 ^{ème}	Pierre SCHWARTZ	Urbanisme et Travaux
4 ^{ème}	Philippe MEDER	Etat Civil, Vie Culturelle et Associative
5 ^{ème}	Cathie GNEITING	Communication
6 ^{ème}	Thierry NOVAIS	Sécurité, Sports et Associations Sportives
7 ^{ème}	Marie-Odile KRIEGEL	Mémoire, Patrimoine, Bilinguisme et Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-2 et L2122-15,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints au maire à huit,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Vu la vacance du poste de 4^{ème} adjoint au Maire, par suite de la démission de Claudine WEBER, devenue définitive le 28 septembre 2026,

CONSIDERANT que compte-tenu de cette vacance, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien ou non des huit postes d'adjoints au maire par délibération du 20 mars 2026,

CONSIDERANT que la Conseil Municipal n'a pas l'obligation de procéder au remplacement de postes d'adjoints devenus vacants,

- **Acte** la démission de Claudine WEBER de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale à compter du 28 septembre 2026,
- **Constate** la vacance d'un poste d'adjoint au Maire, respectivement celui de 4^{ème} adjoint,

- **Décide** de réduire de huit à sept le nombre de postes d'adjoints au maire,
- **Approuve** le nouveau tableau des adjoints tel que présenté ci-dessus.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
28

Conseillers
présents
25
D26 06-03

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Etait absent excusé sans procuration jusqu'à son arrivée : Cyril SIMON

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Mise à disposition d'un agent de la commune au CIAS

La commune de Vendenheim bénéficie depuis le 1^{er} février 2026 de la présence d'un agent du CIAS à hauteur de 21 heures hebdomadaires via une convention de mise à disposition approuvée par le Conseil Municipal le 26 janvier 2026.

Cet agent est affecté au service « comptabilité et finances » et ses principales missions sont le mandatement, la réalisation d'écritures d'amortissement et d'inventaire, le suivi des régies communales, le suivi de l'encaissement des subventions octroyées par les partenaires de la commune, le suivi des tableaux de consommation des crédits budgétaires, etc.

Après quelques mois dans nos services, il est proposé d'intégrer définitivement cet agent dans les effectifs communaux et de le mettre à disposition du CIAS via une convention de mise à disposition.

Cet agent effectuera 21 heures hebdomadaires (soit 60 % d'un temps complet) à la commune de Vendenheim et conservera un volume horaire de 14 heures au CIAS.

Les heures effectuées au CIAS feront l'objet d'une refacturation au prorata du temps de travail.

Les modalités d'organisation du travail et de refacturation sont précisées dans la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Il est précisé que la présente convention débutera le 1^{er} novembre 2026 pour une durée de 3 mois renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la mise à disposition d'un agent de la commune de Vendenheim au CIAS pour un volume horaire de 14 heures hebdomadaires et d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu la délibération du 26 janvier 2026,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L512-6 à 512-9 et L512-12 à 512-15,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la convention jointe en annexe,

Vu la délibération concordante du CIAS du 8 octobre 2026,

CONSIDERANT la nécessité de recruter un agent au service « comptabilité et finances »

CONSIDERANT les échanges avec les représentants du CIAS,

- **Autorise** la création d'un emploi d'agent administratif affecté au service « comptabilité et finances » en charge des missions décrites ci-dessus,
- **Autorise** M. le Maire à verser du régime indemnitaire en fonction du profil, de l'expérience et des résultats professionnels obtenus,
- **Valide** le principe d'une mise à disposition d'un agent de la commune au profit du CIAS pour un volume horaire de 14 heures hebdomadaires,
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe et tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tout avenant de la présente convention.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
28

Conseillers
présents
25
D26 06-04

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Etait absent excusé sans procuration jusqu'à son arrivée : Cyril SIMON

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Droit à la formation des élus

La formation des élus locaux constitue un droit reconnu par la réglementation et un outil indispensable à l'exercice du mandat. Elle permet aux élus d'acquérir et d'actualiser leurs connaissances afin d'assurer efficacement leurs missions et de faire face aux problématiques propres à leur collectivité.

La formation des élus locaux s'organise sur la base de deux dispositifs distincts :

- Le droit à la formation instauré par la loi n°92-108 du 3 février 1992, financé sur le budget de la collectivité, pour des formations en lien avec l'exercice du mandat.
- Le Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE), géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, et financé par le prélèvement d'une cotisation obligatoire des collectivités s'élevant à 1% du montant annuel brut des indemnités de fonction des élus.

Les dépenses liées à la formation des élus constituent des dépenses obligatoires pour la Commune, sous réserve que les formations soient dispensées par des organismes agréés.

La mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation relève de l'initiative de chacun des élus et peut concerner des formations sans lien avec l'exercice du mandat. Ces formations peuvent notamment contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat lorsque l' élu n'a pas liquidé ses droits à pension au titre de son activité professionnelle.

Le budget prévisionnel annuel consacré à la formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être versées aux élus. Pour Vendenheim, ce montant serait de 2 415,60 € qu'il est proposé d'arrondir à 2 500,00 €.

La mobilisation des fonds propres de la collectivité pourra s'articuler autour des thématiques suivantes :

- Connaissances générales de gestion d'une collectivité territoriale (finances publiques, marchés publics, statuts de la fonction publique, attributions exercées par le Maire au nom de l'Etat, compétences des collectivités locales, etc.),
- Compétences spécifiques au périmètre de la délégation octroyée aux adjoints ou aux conseillers municipaux délégués,
- Compétences liées à la fonction d' élu (prise de parole en public, animation d'une réunion de travail, conduite de projets, etc.),
- Formation sur les enjeux du développement durable et de l'adaptation du service public au dérèglement climatique.

Les formations ciblées doivent être dispensées par un organisme de formation agréé pour la formation des élus locaux. En cas d'un trop grand nombre de demandes, les crédits seront répartis sur une base égalitaire entre les élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2123-12 et suivants,

Vu l'article L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux dépenses obligatoires et aux reports de crédits dédiés à la formation des élus,

CONSIDERANT que les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions,

CONSIDERANT qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation,

- **Approuve** les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus,
- **Précise** que la prise en charge des frais de formation des élus se fera uniquement si l'organisme est agréé pour la formation des élus (AMF, IPAG, université, etc.),

- **Précise** que les frais éventuels de déplacement, d'hébergement et de restauration liés à ces formations seront pris en charge sur les crédits habituellement alloués à ce type de dépenses,
- **Indique** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 65.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
28

Conseillers
présents
25
D26 06-05

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEDEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Etait absent excusé sans procuration jusqu'à son arrivée : Cyril SIMON

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Lotissement « Les Portes du Kochersberg » : approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL)

Dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à la SERS pour la construction du Lotissement « les Portes du Kochersberg », il est prévu un compte-rendu annuel (CRACL), annexé.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce compte-rendu annuel d'activités 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'établissement d'un CRACL par une Société d'Economie Mixte (SEM) est obligatoire,

CONSIDERANT que la SEM est responsable des informations adressées à la collectivité concédante,

CONSIDERANT que l'examen du CRACL doit être approuvé par un vote du Conseil Municipal,

CONSIDERANT le compte-rendu annuel d'activités concernant le lotissement « Les Portes du Kochersberg », annexé à la présente délibération,

- **Approuve** le compte-rendu annuel d'activités 2025 concernant le lotissement « Les Portes du Kochersberg », présenté par la SERS.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
28

Conseillers
présents
25
D26 06-06

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEDEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Etait absent excusé sans procuration jusqu'à son arrivée : Cyril SIMON

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Actualisation et modification de la convention constitutive du groupement de commandes ouvert et pérenne (GOP)

Poursuivant des objectifs de mutualisation des achats, d'optimisation des ressources, de sécurisation juridique et de mise en commun des expertises, la convention constitutive du groupement de commandes ouvert et pérenne (GOP), adoptée en 2017, regroupe diverses entités publiques du territoire alsacien parmi lesquelles :

- L'Eurométropole de Strasbourg ainsi que l'ensemble de ses communes membres, notamment la Ville de Strasbourg,
- La Collectivité européenne d'Alsace,
- Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle,
- Le SIS du Bas-Rhin,
- Le SIS du Haut-Rhin,
- L'Œuvre Notre Dame,
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg,

- L'Orchestre Philharmonique de Strasbourg,
- L'École Européenne de Strasbourg,
- La Maison des personnes handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace,
- L'Office public de la langue alsacienne.

Depuis sa création, le GOP a permis la mise en œuvre de nombreuses procédures d'achat mutualisées, générant des gains économiques significatifs, une professionnalisation des pratiques d'achat et un renforcement de la coopération entre ses membres.

Après neuf années de fonctionnement, une actualisation de la convention s'avère nécessaire, afin d'adapter certaines dispositions incomplètes ou devenues inadaptées mais aussi afin de mettre en cohérence la convention avec les pratiques réellement mises en œuvre.

Les modifications proposées ne remettent pas en cause les principes fondateurs du groupement mais portent principalement sur les points suivants :

- Précision des rôles du groupe de coordination et du coordonnateur de chaque achat,
- Redéfinition des missions de secrétariat,
- Modalités d'adhésion de nouveaux membres,
- Réorganisation générale des articles composant la convention afin d'en améliorer la lisibilité,
- Rédaction d'une nouvelle annexe 1 relative aux familles d'achat couvertes par le groupement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation de la convention de groupement ouvert et pérenne et d'autoriser M. le Maire à signer la version actualisée jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** l'actualisation de la convention de groupement ouvert et pérenne (GOP),
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer la nouvelle version de la convention de groupement de commandes ouvert et pérenne jointe en annexe.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

28

Conseillers
présents

26

D26 06-07

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Chambre régionale des comptes rapport d'observations définitives relatif au contrôle coordonné du parc des expositions de Strasbourg

La Chambre Régionale des Comptes Grand Est a procédé ces derniers mois à un contrôle coordonné du Parc des expositions de Strasbourg pour les exercices 2018 et suivants dont le rapport d'observations définitives est à présent communicable.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors du conseil de l'Eurométropole du 29 mai 2026.

Trois recommandations ont été formulées concernant l'Eurométropole, afin d'améliorer le suivi de la Délégation de Service Public :

- Actualiser le compte d'exploitation prévisionnel à chaque conclusion d'un avenant qui modifie les caractéristiques du service attendu.
- Elargir le champ d'intervention des comités de suivi à l'examen des projets d'évolution du service et à l'évaluation de la qualité du service délégué, afin d'assurer les missions prévues à la convention.

- Renforcer les dispositifs permettant le suivi de la maintenance, conformément au contrat d'affermage.

Conformément à l'article L.243-8 du Code des juridictions financières, les rapports d'observations définitives que la Chambre Régionale des Comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale sont également transmis par la Chambre Régionale des Comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le Maire de chaque commune au plus proche Conseil Municipal et donne lieu à un débat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de débattre et de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le Parc d'exposition de Strasbourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu l'article L.243-8 du Code des juridictions financières,

Vu le débat qui s'est tenu en séance,

CONSIDERANT le rapport de la Chambre Régionale des Comptes joint en annexe,

- **Prend acte** du présent rapport.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

28

Conseillers
présents

26

D26 06-08

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 18 septembre 2026**

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Accueil collectif de mineurs « La Buissonnière » : participation communale 2026-2027

Par délibération du Conseil Municipal du 15 juin dernier, la grille tarifaire de la Buissonnière a été modifiée et revalorisée pour tenir compte de la hausse générale des prix et y ajouter deux tranches de revenus supplémentaires.

Conformément à l'avis de la commission de Délégation de Service Public du 1^{er} décembre 2025, le budget total de la structure est inchangé. Toutefois, ces recettes nouvelles permettent une diminution de la participation communale.

De plus, les inscriptions pour l'année scolaire 2026-2027 ont abouti au remplissage de la structure, à l'exception du créneau de la pause méridienne pour les enfants de l'école élémentaire. Tout en veillant au respect des taux d'encadrement, la capacité d'accueil nécessaire est donc réduite d'un groupe de 14 enfants.

Conformément au contrat de Délégation de Service Public, cette réduction ciblée de la capacité d'accueil permet une baisse de la participation communale de 2.500 €.

Aussi, en collaboration avec le délégataire, l'association OPAL, le montant de la participation communale pour la période septembre 2026 à août 2027 est fixé à 357.910 euros, dont 119.303 euros pour la période de septembre à décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de l'Accueil Collectif de Mineurs La Buissonnière,

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 1^{er} décembre 2025,

Vu la délibération du 15 juin 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1410-1 et suivants,

- **Fixe** le montant de la participation communale pour la période de septembre 2026 à août 2027 à 357.910 euros,
- **Précise** que le montant de septembre à décembre 2026 est de 119.303 euros.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

28

Conseillers
présents

26

D26 06-09

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG

Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Adoption d'un règlement budgétaire et financier

La commune de Vendenheim a délibéré le 13 juin 2022 pour anticiper la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal et le budget annexe "Lotissement".

Pour mémoire, cette nouvelle nomenclature transpose aux communes une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux métropoles, aux régions et aux départements. Parmi ces règles figure l'obligation de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) qui fixe les règles de gestion applicables à la Commune pour :

- La préparation et l'exécution du budget,
- La gestion pluriannuelle des crédits,
- L'information aux élus,
- Les règles en matière d'amortissement comptable des immobilisations.

Pour ce début de mandat, il est proposé d'adopter une nouvelle version du règlement budgétaire et financier, fourni en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu le projet de règlement joint en annexe,

Vu l'avis de la Commission Finances du 10 septembre 2026,

Vu la délibération du 13 juin 2022,

- **Adopte** le règlement budgétaire et financier,
- **Précise** que celui-ci annule et remplace le précédent règlement.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

28

Conseillers
présents

26

D26 06-10

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG

Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Débat d'Orientation Budgétaire 2027

Dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2027, il appartient au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

Un document spécifique intitulé « rapport d'orientation budgétaire », joint en annexe, présente en détail les orientations budgétaires conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

VU la présentation du rapport d'orientation budgétaire à la Commission Finances du 10 septembre 2026,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 et décret du 24 juin 2016,

- **Acte** le débat relatif au DOB.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

28

Conseillers
présents

26

D26 06-11

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 18 septembre 2026**

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Décision modificative 1

Le titulaire du lot « serrurerie » du marché pour la mise en sécurité du Diapason a soumis une demande de paiement d'une avance, conformément aux règles des marchés publics.

Ces factures s'imputent au chapitre 23 sur lequel il n'y a pas de crédits actuellement. Jusqu'à récemment, la Commune avait la faculté d'utiliser la souplesse des « virements de crédits » offerte par la nomenclature comptable.

Une récente évolution réglementaire est venue rigidifier le système puisqu'une décision budgétaire (BP, BS ou DM) est désormais obligatoire si aucun crédit n'a été inscrit au préalable. En effet, il s'agit d'une prérogative du Conseil Municipal, qui a seul, l'autorisation d'ouvrir des crédits dans un chapitre.

Du fait de cette nouvelle interprétation réglementaire, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative présentée ci-dessous afin de permettre la prise en charge de cette facture d'avance.

Dépenses			
Chapitre	Article	Diminution de crédits	Hausse de crédits
21	21311 - Bâtiments administratifs	15 000 €	
23	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		15 000 €
TOTAL - Dépenses		15 000 €	15 000 €
Solde			- €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
Vu les Budgets Primitif et Supplémentaire 2026,
CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits au chapitre 23 « immobilisations en cours »,
• **Approuve** la décision modificative n°1 tel que présentée ci-dessus.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

28

Conseillers
présents

26

D26 06-12

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEDEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Politique Tarifaire Fédi'Centre

Afin de faire évoluer les modalités d'inscription aux ateliers du Fédi'Centre, il est proposé de simplifier la tarification existante avec un tarif unique pour les ateliers et proposer une tarification à l'année en complément de la tarification trimestrielle déjà existante.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les nouveaux tarifs ci-dessous :

Activités	Fréquence	Tarif féдиноis	Tarif féдиноis	Tarif non- féдиноis	Tarif non- féдиноis
Atelier loisir	Hebdomadaire	50 € par trimestre	130 € par an	70 € par trimestre	190 € par an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 septembre 2026,
Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT que les collectivités territoriales fixent librement le tarif de leurs services,

- **Décide** d'arrêter les tarifs ci-dessus.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
28

Conseillers
présents
26
D26 06-13

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

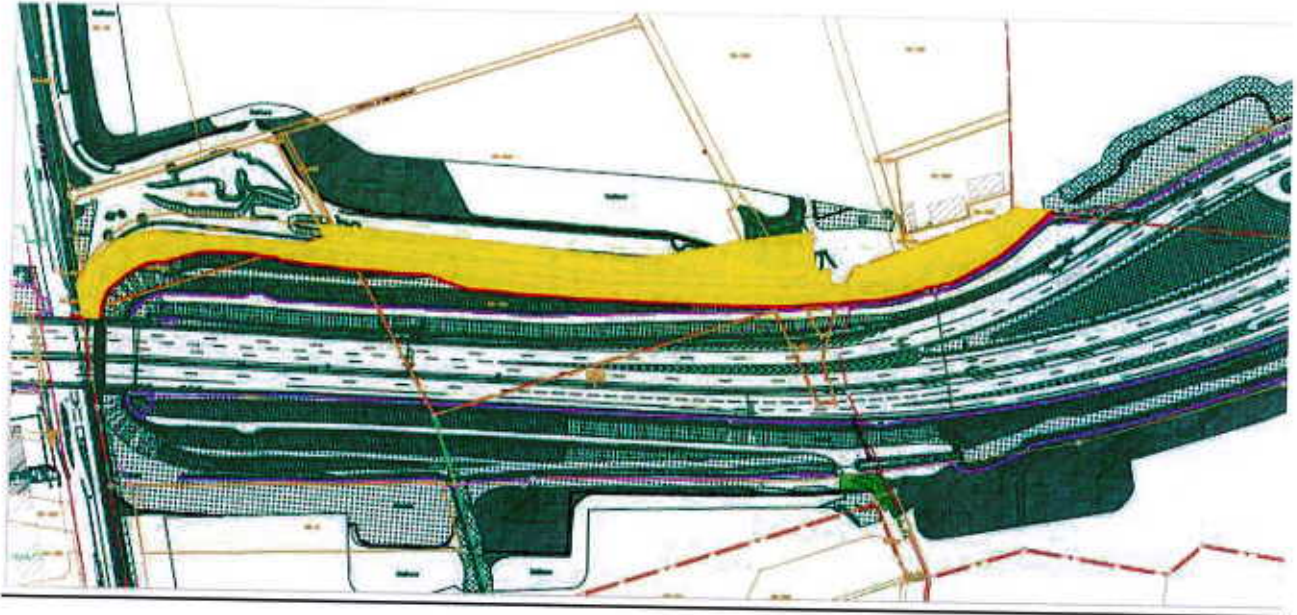
A355 - Projet d'occupation temporaire préalable à la délimitation des emprises de l'autoroute

La société ARCOS est concessionnaire pour la construction, l'entretien et l'exploitation de l'autoroute A355, dite « COS » (Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg).

Dans ce cadre, la société ARCOS procède à la régularisation foncière des terrains le long du tracé de l'autoroute.

La délimitation du Domaine Public Autoroutier de l'Etat Concédé à ARCOS (DPAC) de l'autoroute A355 sur le territoire de la commune de Vendenheim restant à intervenir et dans l'attente des affectations aux collectivités qui en découlera, la Commune s'est rapprochée de la société ARCOS, afin d'étudier la mise à disposition d'un terrain au lieu-dit Betsch situé au nord du COS, à l'Est de la RM263 vers le club canin.

Le terrain concerné, d'une contenance approximative de 71,87 ares, est défini en jaune sur le plan ci-dessous et annexé à la présente délibération.



L'intérêt pour la Commune, à travers cette convention d'occupation temporaire est de pouvoir assurer l'entretien des espaces verts et de la piste cyclable qui relie le secteur « Waldeck » au centre du village.

Il est également précisé que cette convention d'occupation précaire est consentie à titre gratuit.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation temporaire, jointe en annexe, avec la société ARCOS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu le décret n° 2016-72 du 29 janvier 2016 approuvant la convention de concession passée entre l'Etat et la société concessionnaire de l'autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg (ARCOS),

Vu l'article L 2122-6 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la convention d'occupation temporaire jointe à la délibération,

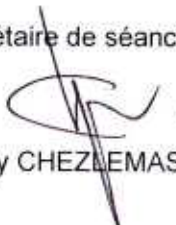
CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de pouvoir assurer l'entretien des espaces jouxtant la piste cyclable le long du tracé de l'autoroute A355,

- **Approuve** la convention d'occupation temporaire jointe en annexe,
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout avenant,

- **Précise** que cette convention est consentie à titre gratuit.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,


Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,



Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

28

Conseillers
présents

26

D26 06-14

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG

Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

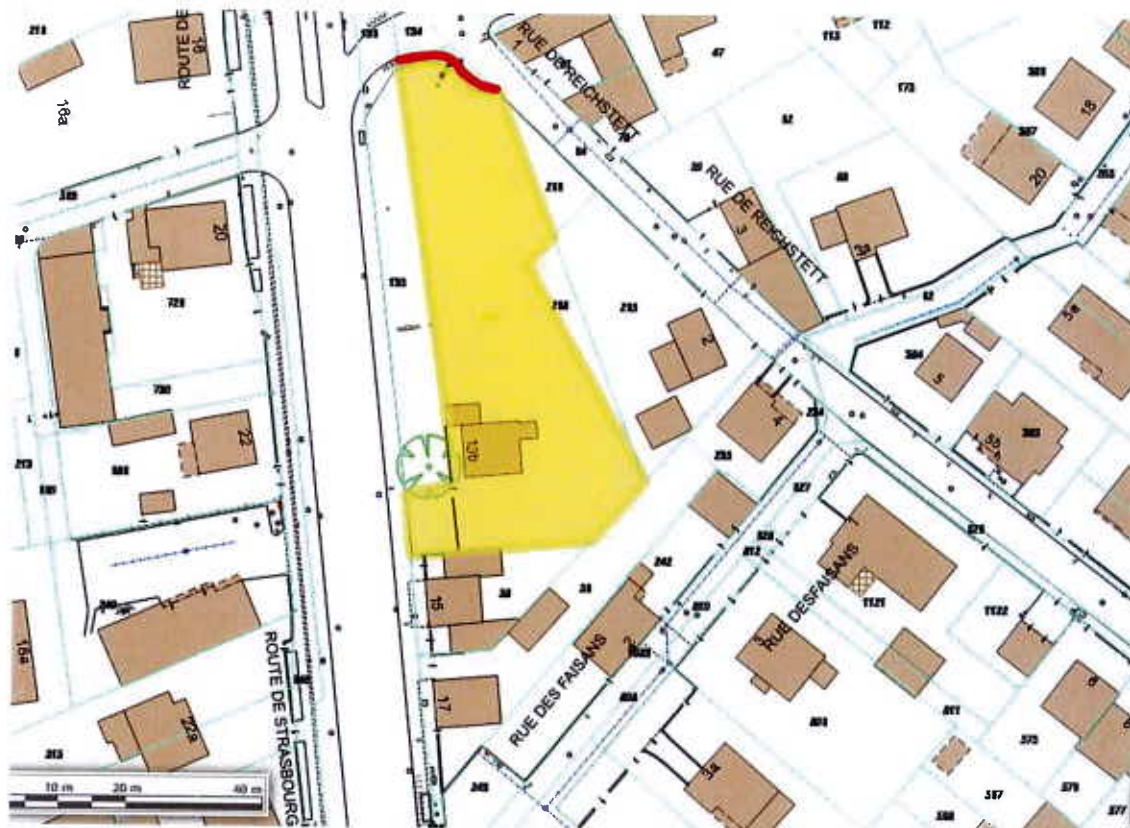
Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Vente par la paroisse de Vendenheim

Le conseil presbytéral de la paroisse protestante de Vendenheim envisage de vendre des parcelles de terrain à usage de voirie et d'accessoire de voirie à l'Eurométropole.

Ces parcelles sont cadastrées comme suit :

- Une emprise de 0,05 are issue de la parcelle 347, section 3 pour un montant de 250 € selon le prix unitaire de 5 000 € l'are,
- Une emprise de 0,25 are issue de la parcelle 348, section 3 pour un montant de 57,50 € selon le prix de 230 € l'are



Pour que cette opération puisse avoir lieu, l'accord de la Préfecture est nécessaire, conformément au décret n°2007-807 du 11 mai 2007.

Dans ce cadre, la Préfecture sollicite l'avis du Conseil Municipal du siège de la paroisse.

Le Conseil presbytéral de Vendenheim a également été saisi et a approuvé à l'unanimité de ses membres cette vente.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 3 non-participations,

Vu le décret n°2007-807 du 11 mai 2007 relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte,

Vu la délibération du Conseil presbytéral de Vendenheim du 5 février 2026,

CONSIDERANT l'intérêt pour l'Eurométropole d'acquérir une emprise de la parcelle 347 et la parcelle 348, section 3, pour régulariser des usages de voirie et d'accessoire de voirie,

- **Donne** un avis favorable à la vente des éléments décrits ci-dessus par le Conseil presbytéral à l'Eurométropole.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
28

Conseillers
présents
26
D26 06-15

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :
Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :
Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Achat d'une emprise d'une parcelle située chemin du ruisseau

Le futur lotissement « le Muehlbaechel » accueillera une résidence « seniors » et quatre maisons individuelles. Une nouvelle voirie, qui rejoindra le chemin du ruisseau, sera créée pour fluidifier la circulation. Afin de faciliter la giration des véhicules, la Commune s'est rapprochée de la propriétaire de la parcelle 349 section 9 à Vendenheim d'une contenance de 119 mètres carrés.

Après discussions, la propriétaire a consenti à vendre un morceau de 8m² à la Commune au prix de 2 400 € (soit 30 000 € l'are). Cette emprise, matérialisée dans le carré vert du plan ci-dessous, permettra de « casser » l'angle et de faciliter le cheminement des véhicules à cette intersection.



Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à acheter l'emprise de 8m² auprès de la propriétaire de la parcelle visée au prix de 2 400 €.

Il est précisé que les frais d'arpentage et de mutation seront à la charge de la Commune.

S'agissant d'une acquisition inférieure à 180 000 €, il n'est pas nécessaire de solliciter l'avis du pôle d'évaluation domaniale (*anciennement service des domaines*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu la promesse de cession de la propriétaire, jointe en annexe,

CONSIDERANT l'intérêt de faciliter le cheminement des véhicules dans cet espace étroit,

- **Approuve** l'acquisition au prix de 2 400 € d'une emprise de 8m² issus de la parcelle 349 section 9,
- **Précise** que les frais d'acte sont à la charge de la Commune,
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarial ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

28

Conseillers
présents

26

D26 06-16

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

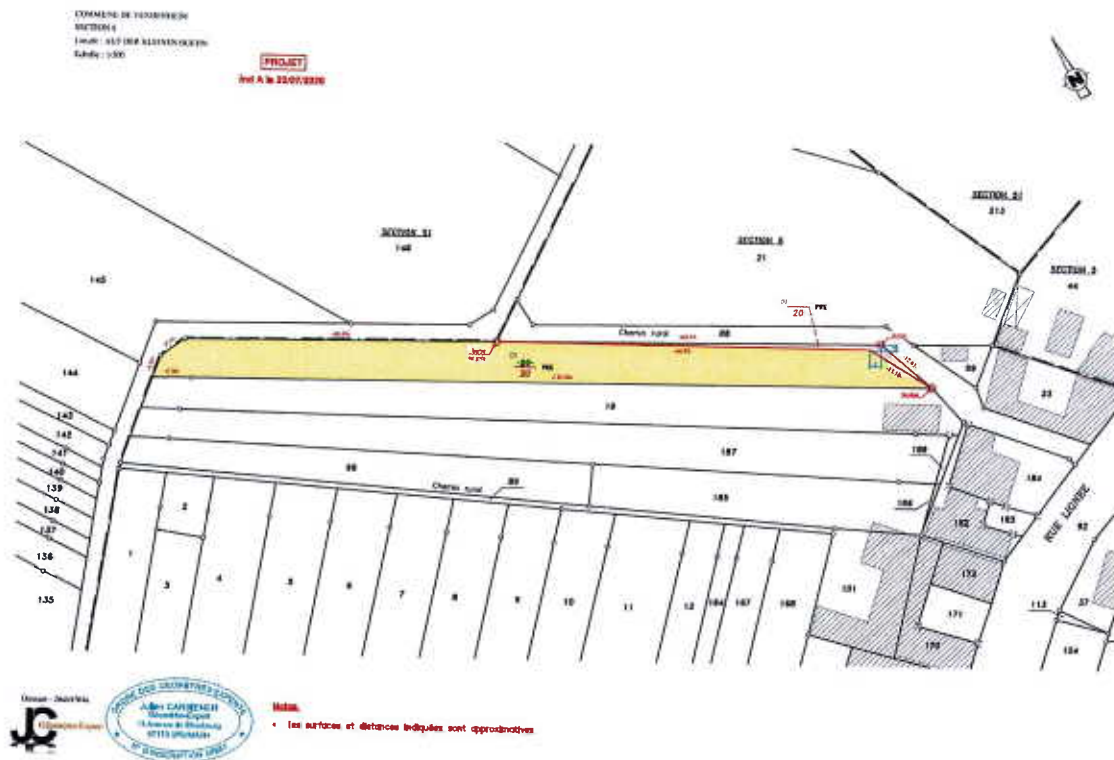
Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG

Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Achat d'une emprise d'une parcelle située à l'arrière du 27 rue lignée

Entre les numéros 27 et 29 de la rue Lignée, un chemin permet d'accéder au secteur situé entre le canal et le futur lotissement « Muehlbaechel ».



Ce chemin appartient à la Commune, qui en assure la gestion.

Ce passage est toutefois étroit avec un virage qui gêne la circulation des véhicules agricoles.

Afin d'améliorer la desserte, la Commune s'est rapprochée des propriétaires de la parcelle 20 section 6 sise lieu-dit « Auf der Kleinen Buehn » à Vendenheim. Cette parcelle est d'une contenance de 9,85 ares.

Après échanges avec les propriétaires, ces derniers ont consenti à vendre une emprise de 0,46 are issue de la parcelle précitée. Cette cession permettra, après travaux, d'élargir la chaussée à l'endroit d'un virage et donc de faciliter le cheminement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à acheter l'emprise de 0,46 ares auprès des propriétaires de la parcelle visée au prix de 2 800 €.

Il est précisé que les frais d'arpentage et de mutation éventuels seront à la charge de la Commune.

S'agissant d'une acquisition inférieure à 180 000 €, il n'est pas nécessaire de solliciter l'avis du pôle d'évaluation domaniale (anciennement service des domaines).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et une abstention,

Vu la promesse de cession des vendeurs, jointe en annexe,

CONSIDERANT l'intérêt de faciliter le cheminement des véhicules dans cet espace étroit,

- **Approuve** l'acquisition au prix de 2 800 € d'une emprise de 0,46 are sise lieu-dit « *Auf der Kleinen Buehn* » à Vendenheim telle que représentée sur le plan ci-dessus et joint en annexe,
- **Précise** que les frais d'acte sont à la charge de la Commune,
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarial ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
28

Conseillers
présents
26
D26 06-17

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Autorisation de servitude pour l'installation d'un transformateur électrique au lotissement Muehlbaechel

Le projet d'aménagement du lotissement « Muehlbaechel » prévoit la construction d'une résidence « seniors » et l'installation de 4 maisons individuelles.

Afin d'améliorer le réseau électrique à la suite de ces nouvelles constructions, il apparaît nécessaire d'installer un poste de transformation électrique et ses accessoires.

Cette emprise concerne une portion des parcelles communales cadastrées 379/367 section 9 au lieu-dit « Auf der Kleinen Buehn ». La servitude est accordée à l'Euro symbolique à Strasbourg Electricité Réseaux et les frais d'actes notariés sont pris en charge par l'exploitant du réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu la demande présentée par la société Strasbourg Electricité Réseaux pour l'installation d'un poste de transformation sur des parcelles communales cadastrées 379/367 section 9 au lieu-dit « Auf der Kleinen Buehn »,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer le réseau électrique sur le secteur du lotissement « Muehlbaechel »,

- **Approuve** le compromis de constitution de servitude à intervenir joint en annexe,
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents,
- **Précise** que l'opération est consentie au montant symbolique de 1 € et que les frais d'actes notariés sont à la charge de Strasbourg Electricité Réseaux.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
28

Conseillers
présents
26
D26 06-18

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Autorisation de servitude pour l'installation d'un transformateur électrique sur la place des Roses

Le secteur situé autour de la place des Roses a évolué suite à plusieurs constructions d'habitats collectifs. D'autres projets d'urbanisme sont également à l'étude sur le secteur. Ces logements supplémentaires nécessitent de redimensionner le réseau électrique pour disposer de la puissance nécessaire aux riverains.

Afin d'améliorer le réseau électrique à la suite de ces nouvelles constructions, il apparaît nécessaire d'installer un poste de transformateur de haute tension et ses accessoires.

Cette création nécessite une emprise au sol de 12m² pour le poste de transformation et des câbles souterrains d'une longueur de 20 mètres à cheval sur les parcelles 150 et 152 de la section 4.

La servitude est accordée à l'Euro symbolique à Strasbourg Electricité Réseaux et les frais d'actes notariés sont pris en charge par l'exploitant du réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

VU la demande présentée par la société Strasbourg Electricité Réseaux pour l'installation d'un poste de transformation électrique d'une emprise au sol de 12m² pour le poste de transformation et des câbles souterrains d'une longueur de 20 mètres à cheval sur les parcelles 150 et 152 de la section 4,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer le réseau électrique sur le secteur autour de la place des roses,

- **Approuve** le compromis de constitution de servitude à intervenir joint en annexe,
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents,
- **Précise** que l'opération est consentie au montant symbolique de 1 € et que les frais d'actes notariés sont à la charge de Strasbourg Electricité Réseaux.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
28

Conseillers
présents
26
D26 06-19

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEDEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Travaux d'effacement du réseau ORANGE (ex France Télécom) chemin du ruisseau

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement « le Muehlbaechel », la Commune souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux de télécommunications aériens inesthétiques.

Pour ce faire, la Commune et l'opérateur Orange (ex France Télécom) se sont rapprochés afin de coordonner les travaux. En effet, cette opération favorise la réduction du coût global de l'opération et la gêne provoquée par des chantiers successifs.

L'objet des travaux sera donc la mise en souterrain ou en techniques discrètes des équipements de communications électroniques, sur les domaines publics de la collectivité et sur les domaines privés en vue de la desserte des clients.

La collectivité fournit à l'opérateur Orange :

- les prestations des études (zones de travaux, tracé et caractéristiques de la tranchée aménagée, études génie civil ainsi que la pose des installations et le planning prévisionnel des travaux),

- les prestations de génie civil (ouverture et fermeture de tranchée, réfection des revêtements, pose des fourreaux et chambres de tirage).

Orange réalise les prestations suivantes :

- les prestations en ingénierie (plan de génie civil, validation technique des études et assistance techniques à la réception des installations),
- les prestations de câblage (étude relative au câblage et travaux de pose/dépose du câblage).

Pour réaliser cette opération qui améliorera le cadre de vie des habitants et l'esthétique de la Commune, cette dernière s'acquittera auprès de l'opérateur d'une somme de 2 589,11 €.

Les précisions techniques sont détaillées dans le projet de convention jointe en annexe.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu le projet de convention présenté par Orange,

CONSIDERANT l'intérêt de procéder à l'enfouissement des réseaux aériens inesthétiques pour améliorer le cadre de vie des habitants,

CONSIDERANT les travaux programmés sur le secteur du chemin du ruisseau dans le cadre de l'aménagement du lotissement « Le Muehlbaechel »,

- **autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention et ses éventuels avenants entre Orange et la Commune.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
28

Conseillers
présents
26
D26 06-20

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

Acquisition du bien 6 route de Strasbourg

La Commune a manifesté son intérêt pour acquérir, par voie de préemption, la maison et le terrain situés au 6 route de Strasbourg.

Ce bien est cadastré section 4, parcelles 9 et 59 pour une superficie totale de 7,57 ares au prix de 310 000 €.

L'objectif, à terme, est de créer de l'habitat dans ce secteur stratégique, en lien avec ICF, la filiale habitat de la SCNF pour une opération d'environ 20 logements.

La Commune a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF) par délibération du 15 juin 2026 pour l'accompagner dans la réalisation de ce projet.

En effet, l'acquisition de ce type de biens représenterait une charge financière trop lourde et trop longue **avant la réalisation** du projet si la Commune devait les assumer seule. L'EPF a pour mission d'assurer un portage foncier temporaire pour aider les communes à réaliser ce type de projets.

Il est donc proposé aujourd'hui de fixer les modalités précises de ce portage foncier et d'autoriser le Maire à signer les conventions de portage et de mise à disposition du bien, qui précisent les modalités de l'opération, jointes en annexe.

L'objet de la présente délibération est donc d'autoriser l'EPF à acquérir le bien situé au 6 route de Strasbourg au prix de 310 000 €, de préciser les modalités précises de cette opération et d'autoriser M. le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025,

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024,

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien en date du 5 juin 2026,

Vu les conventions de portage et de mise à disposition du bien jointes en annexe,

CONSIDERANT l'intérêt stratégique du bien, idéalement situé au carrefour de la route de Strasbourg et de la rue du général de Gaulle.

- **Décide** de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à Vendenheim au 6 route de Strasbourg, cadastré section 4, parcelles 9 et 59 pour une superficie totale de 7,57 ares au prix de 310 000 €,
- **Précise** que le bien permettra, par une maîtrise foncière publique, l'aménagement futur d'un projet immobilier d'habitat collectif d'environ 20 logements,
- **Approuve** les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition du bien annexés à la présente délibération,
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
28

Conseillers
présents
26
D26 06-21

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 18 septembre 2026

Séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Ange TSOWO - Pascal DETOUR - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Thierry NOVAIS donne procuration à Guy JUNG
Cécile BOZKURT donne procuration à Cédric SCHAULY

Secrétaire de séance : Jerry CHEZLEMAS

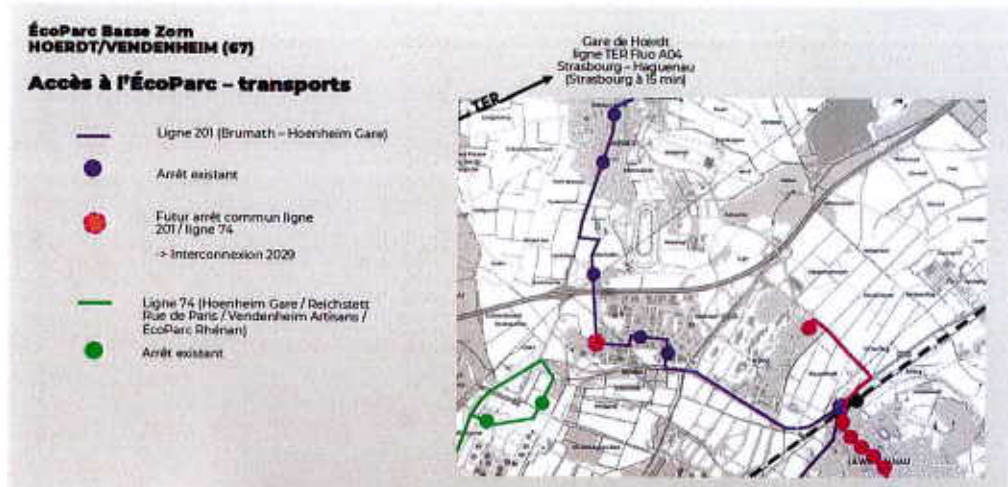
Dénomination d'une rue dans l'écoparc rhénan

L'écoparc rhénan, à cheval entre l'Eurométropole et la communauté de communes de la Basse Zorn, regroupe déjà plus de 40 sociétés pour 1 500 emplois.

Il s'agit également d'un modèle de reconversion du site de l'ancienne raffinerie exploitée par la société « Pétroplus ».

Ce site industriel poursuit sa mutation avec des nouveaux lots à aménager sur un espace contigu entre les communes de Hoerdt et de Vendenheim. Ces lots se feront dans une rue qui se trouve dans le prolongement d'une rue déjà existante sur le banc communal de Hoerdt.

Aussi, dans un esprit de coopération entre les communes et de simplification pour les entreprises, il est proposé de conserver le nom « rue de l'ancien hôpital » sur la portion de voirie créée sur le banc communal de Vendenheim.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
CONSIDERANT les projets d'aménagements de nouveaux lots sur le site de l'écoparc rhénan,
CONSIDERANT la nécessité de nommer la future voirie qui desservira ces lots

- **Approuve** la dénomination « rue de l'ancien hôpital » pour la voirie qui desservira les futurs lots 16 et 18 de la rue qui fera sa jonction avec la rue du travail.

Vendenheim, le 30 septembre 2026

Secrétaire de séance,

Jerry CHEZLEMAS



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.